

Table des matières

01. Fonctionnement et Responsabilités	2
Demande de projet expérimental au symbiotron	2
Tarification.....	2
02. Conditions générales d'utilisation.....	3
03. Modalité d'accès aux zones confinées (L2 et L3).....	4
04. Formation :	4
05. Règles de travail au Symbiotron	5
Hygiène et sécurité du personnel	5
Réservation	5
Consommable	6
Conduite à tenir en cas d'urgence.....	6
Engagement de vigilance	6
07. Conservation des échantillons	7
08. Publication.....	7

L'EFFICACITE DU NIVEAU DE CONFINEMENT EST ASSUREE PAR UNE BONNE GESTUELLE DE LABORATOIRE, LE RESPECT DES PROCEDURES EN VIGUEUR ET LE MAINTIEN EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT DU MATERIEL ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU LABORATOIRE.

01. Fonctionnement et Responsabilités

Le Symbiotron est une plateforme de la FR BioEEnvis (FR3728) qui propose des laboratoires confinés de niveau de sécurité 2 et 3 pour la manipulation des insectes et de leurs micro-organismes associés, et des équipements performants pour l'analyse des comportements et la manipulation génétique des insectes.

La plateforme est gérée par un comité de pilotage et est placée sous l'autorité du directeur du Symbiotron.

Il est conçu pour répondre aux exigences de confinement de l'arrêté du 16 juillet 2007 et à la directive européenne 2009/41/CE.

Demande de projet expérimental au Symbiotron

Le responsable scientifique du projet envisageant l'utilisation du Symbiotron, devra en faire la demande argumentée auprès du directeur du SYMBIOTRON, précisant les points suivants.

- Un résumé des principales étapes expérimentales du projet.
- Un plan expérimental annoté identifiant les risques potentiels.
- Une liste des équipements utilisés pour le projet.
- Une liste des microorganismes manipulés, incluant leur classe de risque et leur statut OGM.
- Les membres de son équipe susceptibles de participer aux manipulations, ainsi que le nom du médecin du travail de chacun.
- La durée approximative d'utilisation.
- Une certification ou un engagement à former les utilisateurs aux bonnes pratiques de laboratoire en matière de confinement.
- Une copie de la déclaration concernant les OGM produits et/ou manipulés.

Toutes ces informations doivent être fournies dans le formulaire dédié, soit la "**Fiche projet L2 Symbiotron**" ou la "**Fiche projet L3 Symbiotron**".

Toutes nouvelles demandes de projet expérimentale prévu dans le Symbiotron feront l'objet d'une évaluation des risques associés à l'agent pathogène.

Cette évaluation, permettra d'identifier les mesures à prendre afin de prévenir tous risques liés aux agents biologiques susceptibles de porter atteinte à la santé du personnel et la bio-contamination du laboratoire.

Selon les résultats de cette évaluation les procédures seront mise à jour notamment pour :

Les modalités de désinfection, de stockage, de transport, d'inactivation, d'élimination des déchets et le type d'équipements de protection individuelle (EPI).

Pour tout nouveau pathogène manipuler au Symbiotron,

- La « liste des agents exposés » sera mise à jour et communiqué aux médecin du travail des utilisateurs ayant un projet en cours.
- La « Déclaration d'utilisation d'agents biologiques pathogènes » sera mise à jour et signé par le directeur d'Unité et transmise au aux ingénieurs de prévention, CNRS et partenaires.

Tarification

L'utilisation de la zone confinée est soumise à un tarif défini par le comité de pilotage de la plateforme et révisé chaque année. Les chambres climatiques peuvent être loué selon un tarif journalier ou mensuel.

Ce coût est estimé sur la base du prix :

- Des consommables de base fournis par la plateforme (fluides, EPI, décontaminant, etc.),
- Du coût du traitement et de l'évacuation des déchets (DASRI - autoclave),
- Du coût des maintenances et des qualifications
- De l'amortissement de l'ensemble du matériel
- Nombre d'utilisateur moyen du Symbiotron de l'année précédente.

Cette tarification fera le distinguo entre les équipes émanant des Centres de recherche publique (INSERM, CNRS, Université, INRA...) et les entreprises privées.

02. Conditions générales d'utilisation

Les laboratoires L2 et les laboratoires L3 sont exclusivement utilisés pour les expériences ou parties d'expériences qui nécessitent un niveau de confinement correspondant.

L'accès au Symbiotron est réservé aux personnes dûment habilitées et est interdit à toute personne non formée aux risques associés aux micro-organismes et aux mesures de sécurité et de sûreté biologiques mises en place.

Exceptionnellement, si cela s'avérait utile au fonctionnement, une information préalable est donnée à l'intervenant, notamment sur les moyens de protection individuelle mis à sa disposition. Cette personne est constamment accompagnée par une personne habilitée désignée par le responsable de l'installation.

Le Symbiotron est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Une autorisation d'accès exceptionnelle en dehors de ces heures peut néanmoins être sollicitée auprès du référent. Il faudra pour cela renseigner votre nom, celui de la 2ème personne (habilité et également présente à l'étage et pendant toute la durée de vos manipulations), la date et les horaires prévus.

Pour le travail en horaires décalés dans le bâtiment Dubois, même hors L2 et L3, une déclaration préalable doit être effectuée auprès du référent.

Les utilisateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur, les procédures d'utilisation et les bonnes pratiques de laboratoire.

L'entretien quotidien du L2 et du L3 (nettoyage sol, équipements, paillasses et PSM), est exclusivement assuré par les utilisateurs et est sous la responsabilité du responsable du L2 et du L3 concerné.

Toute personne manipulant des cellules humaines doit avoir une vaccination contre l'hépatite B à jour, avec un taux d'anticorps protecteur.

03. Modalité d'accès aux zones confinées (L2 et L3)

L'accès aux zones confinées de niveau L2 et L3 est strictement réglementé :

Une fois que la demande de projet expérimental a été évaluée et acceptée, un passeport d'accès individuel sera créé pour le manipulateur. Une fois ce passeport dûment complété, le manipulateur se verra accorder un accès personnalisé à la zone à l'aide d'un badge individuel.

Le passeport d'accès :

Le passeport d'accès est un livret personnel à compléter en présence du référent de confinement ou du responsable de la zone. Il comprend les éléments suivants :

- Une fiche individuelle d'exposition biologique et chimique permettant au médecin du travail d'identifier les risques potentiels pour l'utilisateur afin d'organiser une visite médicale.
- Une attestation de visite ou de suivi médical, selon le niveau du projet (L2 ou L3).
- Les validations des différentes étapes des formations effectuées avec le référent et l'assistant de prévention du Symbiotron (voir chapitre 04).

L'utilisateur doit lire, comprendre et accepter les documents suivants :

- Le règlement intérieur.
- Le protocole d'utilisation du L2 et/ou du L3.
- Les bonnes pratiques de laboratoire du L2 et/ou du L3.
- Le mode opératoire des conduites à tenir en cas d'urgence dans le L2 et/ou le L3.

Une fois que toutes ces conditions sont remplies, le passeport d'accès au laboratoire de confinement correspondant est remis à l'utilisateur, lui permettant ainsi un accès personnalisé à l'aide de son badge individuel.

Le responsable de la plateforme se réserve le droit de retirer cette autorisation à tout utilisateur ne respectant pas le règlement intérieur ainsi que l'ensemble des consignes de travail en zone confinée

04. Formation :

Chaque utilisateur sera formé par le référent sur :

- Les Procédures d'entrée et de sorties (utilisateur et matériel)
- Le port des Equipement de protection individuel
- Le traitement et l'évacuation des déchets biologiques et chimiques
- Le nettoyage, la décontamination et l'utilisation des PSM et des équipements.
- Consigne à tenir en cas d'accident
- L'entretien et le nettoyage des zones confinés
- Les procédures de travail spécifiques au projet expérimentale (chambre climatique, utilisation des boites à gants, microscopie etc.)

05. Règles de travail au Symbiotron

L'accès, l'entrée, la sortie, les précautions de manipulations, l'entretien du laboratoire, les règles d'hygiène et sécurité, les séquences d'habillage et de déshabillage sont précisément définies dans les procédures utilisation du L2 et du L3 du Symbiotron.

L'acquisition de ces procédures par l'utilisateur seront évaluées par les responsables du Symbiotron pendant la formation.

Le ménage de la zone confinée est à la charge des utilisateurs, formés aux risques et selon un planning établi par le référent.

Chaque manipulateur est donc tenu de suivre les procédures de décontamination systématique des PSM, du matériel utilisé, des surfaces du laboratoire et de tous les déchets générés lors des expérimentations.

Hygiène et sécurité du personnel

Les règles d'hygiènes et de sécurité du personnel portent notamment sur :

- le comportement général du personnel dans les locaux de travail (interdiction de boire, manger, fumer...) et le comportement du personnel dans des locaux à atmosphère contrôlée ou dans des zones à risques ;
- les tenues professionnelles (tenue de base, tenue dans les zones d'atmosphère contrôlée, tenue dans les zones à risques, règles d'habillage) ;
- la conduite à tenir vis-à-vis d'une exposition accidentelle à un produit biologique.
- la propreté du matériel
- la gestion des déchets.

Un rappel de ces procédures, décrivant les conditions d'entrée et de sortie, est affiché dans le SAS d'entrée et de sortie des zones confinées.

Il est interdit de sortir les moyens de protection individuelle des zones confinées sans que des mesures de décontamination leur soient appliquées.

Toute modification connue de l'état de santé d'une personne habilitée à pénétrer dans les installations (immunodéficience, femme enceinte...) est signalée par celle-ci aux services de santé au travail. La personne en charge de l'installation met à disposition du personnel l'information nécessaire afin que la déclaration puisse être réalisée sans délai.

Réservation

Afin de garantir une occupation organisée des lieux, la réservation des équipements partagés (exemple : PSM) doit être réalisée via l'intranet du site de la plateforme.

Toute annulation ou modification de créneau doit être indiquée sur même site.

Il est nécessaire de bien respecter les créneaux de réservation.

La bonne utilisation des appareils est placée sous la responsabilité de chaque utilisateur et nécessite le respect des appareils et des règles élémentaires d'utilisation de la plateforme.

En cas de manquement aux règles générales de fonctionnement, le référent du Symbiotron se réserve le droit de refuser l'accès aux appareils.

Lors de l'utilisation des appareils, l'utilisateur s'engage à :

- Respecter et vérifier la bonne compatibilité des consommables, plastiques et chimiques aux appareillages avant toute utilisation,
- Respecter les protocoles d'utilisation de chaque appareil,
- Nettoyer et ranger les espaces de manipulation après utilisation,
- Respecter le planning et le système de réservation de chaque appareil,
- Signaler immédiatement au personnel tout dysfonctionnement qu'il aurait pu constater ou provoquer (dérèglement d'un appareil, problème informatique...).

Consommable

Le Symbiotron met à disposition les EPI (blouses jaunes, gants nitriles et sur-chausses) et le matériel de décontamination mais n'est pas responsable de l'approvisionnement d'autre consommable.

Les utilisateurs peuvent commander du consommable sur place qui sera stocker dans la pièce dédiée de la plateforme située au 5ieme étage du Bâtiment Dubois.

Conduite à tenir en cas d'urgence

Les modes opératoires pour objet de décrire la conduite à tenir en cas d'incident (technique, incendie, dissémination d'agent biologique...) ou d'accident humain au sein du Symbiotron seront fournis à tous nouveau utilisateur, L'acquisition de ces procédures par l'utilisateur seront évaluées par les responsables du Symbiotron pendant la formation.

Les consignes sont également affichées dans toutes les pièces techniques au niveau des téléphones.

Engagement de vigilance

L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement aux personnels du Symbiotron tout dysfonctionnement qu'il aurait pu constater ou provoquer dans les zones confinées.

En cas de contamination sous ou hors PSM, les utilisateurs s'engagent à appliquer les procédures de décontamination mises en place et affichées dans les salles techniques et à avertir immédiatement les responsables du Symbiotron.

06. Gestion des données

Acquisition des données

Pour des raisons de sécurité des expériences, les données d'acquisition doivent être impérativement enregistrées en local, sur l'ordinateur associé à l'appareil, dans le dossier dédié.

Récupération des données

La récupération des données passe obligatoirement par le référent du Symbiotron

Conservation des données

Les données générées dans la plateforme sont conservées de manière "passive" (disque dur des ordinateurs et serveur). Aucune sauvegarde complémentaire n'est réalisée.

Un nettoyage des ordinateurs et du serveur est programmé tous les X mois. (à définir)
Les utilisateurs disposent donc d'un délai de X-1 mois pour récupérer leurs fichiers.

07. Conservation des échantillons

Des congélateurs -20 et -80 sont disponible au Symbiotron, un emplacement sera attribué à chaque utilisateur durant la formation.

Les utilisateurs doivent informer le referent de tout mouvement des échantillons (stockage ou retrait) en indiquant :

- L'emplacement, exacte (Pièce, n° du congélateur, étage, rack, tiroir, couleur boîte),
- La description des échantillons
- La durée de conservation.

Pour des impératifs réglementaires, un fichier décrivant le contenu exact en pathogènes et en OGM des congélateurs est tenu à jour régulièrement par le personnel de la plateforme.

La conservation des échantillons après la fin du projet peut être demandé auprès du référent du Symbiotron dans certaine condition (place disponible, durée de conservation) et de manière exceptionnelle.

En cas de non-respect de ces règles de fonctionnement par un utilisateur, le responsable de la plateforme se réservent le droit de restreindre l'accès aux congélateurs.

08. Publication

Les utilisateurs s'engagent à citer la plateforme du Symbiotron soit dans les remerciements, soit dans la partie expérimentale des publications, soit à faire figurer le personnel du Symbiotron et le responsable en co-auteurs selon leur implication dans le projet.

Les publications réalisées avec l'utilisation du service doivent être communiquées aux responsables du Symbiotron.

09. Equipements InfectioTron

Afin d'évaluer l'attractivité et le rayonnement de l'InfectioTron, il vous sera demandé d'inscrire sur le *Formulaire de projet expérimental* votre appartenance ou non *au consortium InfectioTron*

Les utilisateurs des équipements InfectioTron s'engagent à mentionner sur leur publication le soutien financier de l'InfectioTron pour le projet.